

l'histoire sous ce rapport—où, suivant la phrase heureuse dont M. Fisher s'est servi, les représentants des dominions ont été admis à l'intérieur, dans les parties les plus secrètes du sanctuaire impérial, ce que dans la vieille formule classique on appelait les "arcanes de l'empire" nous a été révélé sans restriction ni condition.

Messieurs, ce sont là des questions qu'il nous est impossible d'exposer à l'univers entier; nous ne pouvons même pas mettre nos propres sujets et nos concitoyens dans nos secrets suivant toute l'étendue du terme, mais nous qui avons étudié tout cela avec la franchise que des discussions confidentielles autorisent, reconnaitrons que, même si la conférence avait limité son action à cela, c'aurait été un point de départ dans le développement de ce que je puis appeler notre histoire constitutionnelle impériale.

Pas plus tard que 1911 et pour la première fois dans l'histoire de l'empire, on a permis aux dominions de se renseigner parfaitement sur la politique étrangère de l'empire. Malgré notre affirmation que le Canada était une nation et la conviction qui s'était emparée de notre population à cet égard et les progrès que cette idée faisait parmi le peuple anglais, nous n'avions toujours pas durant ce temps-là le droit d'exprimer notre avis sur les questions relatives à la politique étrangère ou sur quoi que ce fût qui se rapportait aux questions relatives à la paix ou à la guerre. Je répète qu'en 1911, pour la première fois, le Canada et les autres dominions furent admis à connaître intimement les affaires étrangères de la mère patrie. La conférence impériale avait décidé que des réunions devraient se tenir tous les quatre ans. Sans la déclaration de guerre, la conférence se serait réunie en 1915. En ce qui me concerne, je crois que ce fut un malheur qu'on ne réunît la conférence impériale de guerre, en 1915, ce qui aurait fait assister l'univers au spectacle de l'unité de l'empire, de la réunion des hommes d'Etat de toutes les parties de ce dernier à Londres, pour y discuter des moyens à prendre, à titre d'empire uni, pour assurer la défaite des armées allemandes sur le champ de bataille.

Mais M. Lloyd George, qui est devenu premier ministre de la Grande-Bretagne en décembre 1915, s'était imaginé qu'aucun acte de sa part ne pouvait avoir plus de poids aux yeux de l'empire que d'inviter les hommes d'Etat de tous les dominions d'outre-mer à rencontrer ceux de la métropole, pour conférer avec eux de la guerre, de la façon dont elle devait être faite, des conditions de paix et des problèmes qui s'ensuivraient.

C'est pourquoi la conférence impériale de guerre fut convoquée au printemps de 1917. Les ministres des dominions rencontrèrent les membres du Cabinet anglais, et de cette

réunion est né ce qui a été appelé le Cabinet de guerre impérial. Qu'est-ce que c'est que ce Cabinet? Que l'on me permette d'expliquer sommairement la position. Une explication détaillée, donnée par le premier ministre (sir Robert Borden) en juin 1917, a déjà paru dans le *hansard*. Le Cabinet de guerre impérial se compose du premier ministre de la Grande-Bretagne et des ministres dirigeant les départements qui s'occupent des affaires impériales, c'est-à-dire les départements des Affaires étrangères, de la guerre, des Indes, des Colonies et probablement de la Marine, avec les premiers ministres des dominions d'outre-mer.

Ces hommes d'Etat se sont réunis et ont discuté les questions qui intéressaient tout l'empire, particulièrement celles qui avaient trait à la conduite des hostilités.

Quand on considère la situation ainsi créée au point de vue constitutionnel, il est intéressant de noter, comme l'a fait remarquer le premier ministre en 1917, que la Couronne dirige tout l'empire. Elle agit en Grande-Bretagne d'après l'avis de ses conseillers là-bas; elle agit au Canada et dans les autres dominions d'après l'avis des ministres de ces dominions, et dans les provinces suivant les conseils des ministres provinciaux. Donc dans tous les dominions et Etats de l'empire, la Couronne agit d'après l'avis de ses conseillers constitutionnels, concernant les sujets particuliers qui sont soumis à sa considération. A propos de ce cabinet de guerre impérial, on a dit qu'il y avait deux cabinets qui siégeaient à Londres: le cabinet de guerre anglais, qui conseillait la Couronne sur les questions concernant la Grande-Bretagne, et le cabinet impérial qui s'occupait des questions intéressant tout l'empire. Quelqu'un a dit que ce dernier n'était pas un cabinet, que le nom n'était pas approprié et qu'un cabinet ne pouvait exister à moins qu'il ne fût responsable envers un parlement particulier.

Un DEPUTE: Très bien, très bien.

L'hon. M. ROWELL: J'entends un député dire: Très bien, très bien. Je ne veux pas me disputer au sujet d'un nom; vous pouvez l'appeler conseil, si vous pensez que cela est mieux; mais ce que je tiens à faire remarquer à mon honorable ami, c'est que le cabinet n'existe pas d'après la lettre de la constitution. Mon honorable collègue sait que le cabinet, comme bien d'autres institutions britanniques, a été créé pour satisfaire aux besoins de la situation, pour rendre les conseillers de la Couronne responsables envers le Parlement. Ici nous avons un autre cabinet qui a été créé par les besoins d'une nouvelle situation, pour faire